



Commune d'Ursy

# RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2021

## En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
  - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;
  - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière
  
- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.
  
- En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
  - a) le bilan;
  - b) le compte de résultats;
  - c) le compte des investissements;
  - d) le tableau des flux de trésorerie;
  - e) l'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison. Toutefois, selon décision du Service des Communes, lors de l'établissement des comptes 2021, seule la comparaison détaillée entre budgets et comptes 2021, établis selon MCH2, sera exigée.

➤ Présentation des comptes – principes

<sup>1</sup>Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) annualité: l'exercice comptable coïncide avec l'année civile;
- b) comptabilité d'exercice: les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture;
- c) spécialité: les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature;
- d) prudence: la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs;
- e) produit brut: les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral;
- f) importance: toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées;
- g) spécialité qualitative: un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé;
- h) spécialité quantitative: une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit;
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement;
- j) comparabilité: les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années;
- k) permanence: les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période;
- l) continuité: les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

<sup>2</sup>En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants:

- a) clarté: les informations sont précises et compréhensibles;
- b) fiabilité: les informations reflètent la réalité des faits;
- c) neutralité: les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.



## Table des matières

1. Introduction .....	5
2. Synthèses .....	6
3. Quotité d'impôt et taxes communales .....	8
3.1 Quotité d'impôt .....	8
3.2 Taxes communales.....	9
4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) .....	10
4.1 Généralités .....	10
4.2 Terminologie .....	10
4.3 Amortissements .....	11
4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	11
4.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif).....	11
5. Résultat .....	11
5.1 Vue d'ensemble .....	11
5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global).....	12
5.3 Compte des investissements .....	13
5.4 Résultat du financement (autofinancement) .....	13
6. Compte de résultats.....	14
6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures .....	14
6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions.....	15
6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances .....	17
7. Compte des investissements .....	20
7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières .....	20
8. Bilan.....	21
9. Tableau des flux de trésorerie .....	22
10. Annexes aux comptes annuels.....	23
10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO) .....	23
10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO).....	24
10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO) .....	25
10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	26
10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO).....	27
11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement.....	28
11.1 Taux d'endettement net (art. 23 LFCo al. a) .....	28
11.2 Le degré d'autofinancement (art. 23 LFCo al. b) .....	29
11.3 La part des charges d'intérêts (art. 23 LFCo al. c).....	30
11.4 La dette brute par rapport aux revenus (art. 23 LFCo al. d) .....	31

11.5 La proportion des investissements (art. 23 LFCo al. e) .....	32
11.6 La part du service de la dette (art. 23 LFCo al. f) .....	33
11.7 La dette nette par habitants (art. 23 LFCo al. g) .....	34
11.8 Le taux d'autofinancement (art. 23 LFCo al. f).....	35
12. Bases légales .....	36

## 1. Introduction

La Commune d'Ursy a introduit le MCH2 (modèle comptable harmonisé) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce passage aux normes MCH2 est une étape cruciale pour la commune.

En premier lieu, le principe de « vérité du bilan » dénommé aussi « image fidèle du bilan » est essentiel et peut-être la plus importante des règles de mise en œuvre.

La commune a réalisé la réévaluation de tous ces biens que ce soit :

- le patrimoine financier sur la base de sa valeur vénale
- le patrimoine administratif sur la valeur initiale d'acquisition ou de construction du bien déprécié de sa valeur d'amortissement comptable en fonction de sa durée d'utilisation. L'amortissement des biens est linéaire.

Pour effectuer ces tâches, nous avons établi un inventaire matériel des biens de la collectivité depuis le 01.01.2001 au 31.12.2020.

De ce gros travail a été constituée une réserve de réévaluation qui doit être dissoute sur les dix prochains exercices comptables, soit la première tranche au 31.12.2021 et la dernière au 31.12.2030.

Cette nouvelle norme apporte une philosophie différente de l'interprétation du budget mais aussi du compte de résultats qui s'affiche à trois niveaux. Les règles sont strictes, lors de l'établissement du budget tous les montants supérieurs à la limite d'activation des investissements votée par le législatif doivent être inscrits dans le compte des investissements. Tous les dépassements budgétaires lors de l'établissement des comptes doivent faire l'objet d'une liste détaillée et, si les deux seuils de compétence votés par le législatif sont supérieurs, ils doivent faire l'objet d'une liste détaillée et les dépassements doivent être justifiés. Afin de respecter l'image fidèle, les amortissements supplémentaires sont interdits. En résumé, les montants non prévus au budget doivent attendre l'année suivante sauf pour le cas où la dépense est urgente ou n'aura pas de conséquences néfastes pour la commune.

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2021 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2021 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet [www.ursy.ch](http://www.ursy.ch)

## 2. Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

### a) Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 21 septembre 2020 les réglementations suivantes :

### Règlement sur les finances (RFin)

- Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)  
Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs.  
Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.
- Art. 4 Compétences financières du conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)  
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. à OFCo)  
Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs. L'article 8 est réservé.  
<sup>2</sup> Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

- Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)  
Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

- Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)  
<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas :
  - a) Crédit d'engagement jusqu'à 500'000 francs : 15 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 50'000.00 francs.
  - b) Crédit d'engagement dès 500'000 francs : 10 % du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit inférieur à 100'000.00 francs.

<sup>2</sup> Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

- Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à 20'000.00 francs.

<sup>2</sup> Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

<sup>3</sup> En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

<sup>4</sup> Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

- Art. 8 Autres compétences décisionnelles du conseil communal (art. 67 al. 2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

<sup>1</sup> Le conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

- a) transactions immobilières jusqu'à un montant maximum de 30'000.00 francs par opération, frais de transaction non compris (registre foncier, notaire et géomètre) ;
- b) échange de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface au moins identique et qu'aucun apport financier ne soit fait.

<sup>2</sup> Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

<sup>3</sup> Toute autre délégation pour une affaire concrète par voie de décision de l'assemblée communale est réservée.

## **b) Les spécificités communales**

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

## **La quotité d'impôt**

Pour l'année 2021, la quotité d'impôt reste inchangée soit 77.00 % en fonction de l'impôt cantonal de base.

## Les investissements et les projets importants

Pour l'année 2021, les investissements suivants sont terminés :

1. Mise en place de la gestion électronique des documents
2. Aménagement des places de jeux
3. Aménagements routiers centre village Ursy, crédit d'étude
4. Vente du bâtiment, Chemin du Signal 2 à Esmonts

Les investissements et subventions reportés sur 2022 sont:

1. Mise en place du modèle de compte (MCH2)
2. Installation d'un ascenseur, route de Moudon 5 à Ursy
3. Crédit d'étude rénovation bâtiment, route de Moudon 5 à Ursy
4. Subvention d'investissements du canton pour le Centre Scolaire, Chemin des Planches à Ursy
5. Réfection de routes AF, étape 2
6. Réfection de routes AF, étape 3
7. Subventions d'investissements de la confédération et du canton pour les routes AF étapes 2 et 3
8. Réfection de canalisations liées à l'investissement des routes AF étape 2
9. Assainissement du réseau d'eau potable villages de Vuarmarens-Morlens et Esmonts
10. Subventions d'investissement liées à l'investissement du réseau d'eau potable villages de Vuarmarens-Morlens et Esmonts
11. Construction d'un collecteur, Route de Vauderens à Ursy
12. Réfection de canalisations : Routes AF Etapes 2 et 3
13. Subventions d'investissements du canton pour la Réfection de canalisations : Routes AF Etapes 2 et 3
14. Aménagement des cours d'eau, Route de Bionnens à Vauderens
15. Plan d'aménagement local
16. Crédit d'étude bâtiment , Route de Morlens 36, Vuarmarens

## 3. Quotité d'impôt et taxes communales

### 3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2021 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	77.00 %
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	77.00 %
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	1.75 ‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70.00 %



## 3.2 Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

### 3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable règlement 2021 :

Taxe de raccordement	CHF 6.00/m <sup>2</sup> HT
Taxe d'utilisation (de consommation) au m <sup>3</sup>	CHF 1.00 TTC
Taxe de base	CHF 0.00
Taxe de location des compteurs	
• CHF 50.00 TTC pour un compteur de ½ à 1 pouce	
• CHF 65.00 TTC pour un compteur de 1 ½ pouce	
• CHF 80.00 TTC pour un compteur de 2 pouces et plus	
Le prix de l'eau consommée est	CHF 1.00/m <sup>3</sup> TTC

### 3.2.2 Taxes du traitement des eaux :

Taxe de raccordement eaux usées	CHF 4.25/m <sup>2</sup> HT
Taxe de raccordement eaux pluviales	CHF 1.50/m <sup>2</sup> HT
Taxe fixe par unité locative	CHF 1'440.00 HT
Taxe d'exploitation selon eaux consommée	CHF 1.55 par m <sup>3</sup>
Taxe de base m <sup>2</sup> de surface de parcelle	CHF 0.10/m <sup>2</sup> TTC
Taxe de base pour les zones industrielles avec coefficient de masse	CHF 0.04 par m <sup>3</sup> TTC

### 3.2.3 Taxes déchets :

Taxes de base annuelle	
pour la première personne composant le ménage	CHF 50.00 TTC
pour les suivantes dès l'années des douze ans.	CHF 25.00 TTC
Prix de l'élimination des déchets taxe au poids	CHF 0.35/kg TTC

### 3.2.4 Taxes d'inhumations :

Creusage d'une tombe / concession 25 ans, inclus désaffectation	CHF 1'000.00
Pose d'une urne dans columbarium inclus désaffectation	CHF 700.00
Creusage tombe cinéraire, concession 20 ans, inclus désaffectation	CHF 500.00
Concession pour urne dans tombe existante (ne prolonge pas la durée de la concession de la tombe existante)	CHF 350.00
Dépôt des cendres dans le jardin du souvenir	CHF 200.00

### Taxes d'entrée

Personne n'habitant par le cercle d'inhumation

Pour une tombe	CHF 1'000.00
Pour une tombe cinéraire	CHF 750.00

Personne décédée habitant au dehors dont la famille (père, mère) réside dans le cercle

Pour une tombe	CHF 500.00
Pour une tombe cinéraire	CHF 350.00
Pour une urne	CHF 250.00

### Chapelle funéraire

Personne domiciliée dans la commune	CHF 100.00
Personne domiciliée hors de la commune	CHF 200.00

### **3.2.5 Taxe d'exemption du Service du feu :**

Taxe d'exemption annuelle	CHF 150.00
---------------------------	------------

### **3.2.6 Taxe/Impôt sur les chiens :**

Par animal	CHF 50.00
------------	-----------

Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu par le canton qui est facturée séparément.

## ***4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)***

### **4.1 Généralités**

Les comptes 2021 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

### **4.2 Terminologie**

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants :

<b>MCH1</b>	<b>MCH2</b>
➤ Classification par tâches	➤ Classification fonctionnelle
➤ Compte de fonctionnement	➤ Compte de résultats
➤ Engagements	➤ Capitaux de tiers
➤ Fortune nette	➤ Résultats cumulés des années précédentes
➤ Excédent de charges ou produits	➤ Résultat annuel

### 4.3 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

### 4.4 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

### 4.5 Passage du MCH1 au MCH2 (patrimoine administratif)

Le patrimoine administratif sous MCH1 au 31 décembre 2020 est repris au 1er janvier 2021 au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de dépenses, la valeur vénale est portée au bilan au titre de coût d'acquisition selon l'art. 44 de la loi sur les finances communales (LFCO)

## 5. Résultat

### 5.1 Vue d'ensemble

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2021	Budget 2021
<b>90</b>	<b>Clôture du compte de résultats</b>	<b>1 462 197.40</b>	<b>-847 145.50</b>
400	Impôts directs, personnes physiques	7 040 659.75	6 600 000.00
401	Impôts directs, personnes morales	334 915.55	155 000.00
4021	Impôts fonciers	804 677.35	750 000.00
5 ./ 6	Investissements nets	-323 897.95	386 824.80

## 5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2021	Budget 2021
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	12 047 579.94	12 282 494.50
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	12 520 516.39	11 280 029.00
	<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>472 936.45</b>	<b>-1 002 465.50</b>
34	Charges financières	165 050.45	178 300.00
44	Revenus financiers	228 691.65	284 700.00
	<b>Résultat provenant de financement</b>	<b>63 641.20</b>	<b>106 400.00</b>
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>536 577.65</b>	<b>-896 065.50</b>
38	Charges extraordinaires	47 891.35	-
48	Revenus extraordinaires	973 511.10	48 900.00
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>925 619.75</b>	<b>48 900.00</b>
39	Imputations internes	318 359.65	524 370.00
49	Imputations internes	318 359.65	524 390.00
	<b>Total imputations internes</b>	<b>-</b>	<b>20.00</b>
	<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>1 462 197.40</b>	<b>-847 145.50</b>

### Commentaires :

la présentation du résultat se fait à 3 niveaux alors qu'au budget 2021, encore sous la forme MCH1, nous n'annonçons que le 1<sup>er</sup> niveau à savoir l'opérationnel.

**Le résultat opérationnel** boucle avec un excédent de produits de CHF 536'577.65

**Le résultat extraordinaire** boucle avec un excédent de produits de CHF 925'619.75

**Le résultat total**, soit CHF 1'462'197.40 d'excédent de produits sera viré à capital propre.

Le résultat **extraordinaire** porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA). Pour 2021 et ce, jusqu'en 2030, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 912'538.25 par an correspondant à 10% de la valeur de notre patrimoine administratif sans les terrains et les forêts.

Le résultat **opérationnel** peut être comparé à l'ancien compte de fonctionnement.

### 5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2021	Budget 2021
690	Report au bilan des dépenses	493 464.20	2 878 240.60
590	Report au bilan des recettes	817 362.15	2 491 415.80
	<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>-323 897.95</b>	<b>386 824.80</b>

### 5.4 Résultat du financement (autofinancement)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	1 462 197.40
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	1 334 230.60
35 +	Attributions aux financements spéciaux	169 813.72
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
145 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	73 559.00
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
299 +	Attributions aux capitaux propres	8 762 186.25
296 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	970 186.50
	Autofinancement (Cash-flow)	<b>10 831 800.47</b>
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	-323 897.95
	<b>Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)</b>	<b>11 155 698.42</b>

#### d) Commentaires :

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt.

## 6. Compte de résultats

### 6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

(Généré automatiquement par le système informatique)

CHARGES		Comptes 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	1 607 954.05	-	1 566 780.00	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	1 514 488.57	-	1 577 530.00	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 334 230.60	-	1 385 500.00	-
34	Charges financières	165 050.45	-	178 300.00	-
35	Attributions aux financements spéciaux	169 813.72	-	-	-
36	Charges de transfert	7 421 093.00	-	7 752 684.50	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	47 891.35	-	-	-
39	Imputations internes	318 359.65	-	524 370.00	-
<b>3</b>	<b>Total des charges</b>	<b>12 578 881.39</b>	<b>-</b>	<b>12 985 164.50</b>	<b>-</b>
REVENUS		Comptes 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	8 943 543.30	-	7 845 350.00
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 703 398.83	-	1 596 300.00
43	Revenus divers	-	11 353.76	-	73 900.00
44	Revenus financiers	-	228 691.65	-	284 700.00
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	-	-	22 139.00
46	Revenus de transfert	-	1 862 220.50	-	1 742 340.00
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	973 511.10	-	48 900.00
49	Imputations internes	-	318 359.65	-	524 390.00
<b>4</b>	<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>14 041 078.79</b>	<b>-</b>	<b>12 138 019.00</b>
CLÔTURE		Comptes 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	1 462 197.40	-	-	847 145.50
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>1 462 197.40</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>847 145.50</b>

#### Commentaires :

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 406'283.11 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 990'521.54.

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

## 6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats	Comptes 2021		Budget 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 115 327.51	280 451.30	1 125 860.00	174 400.00
Excédent de produits/charges	-	834 876.21	-	951 460.00
1 Ordre et sécurité publics - défense	324 690.14	157 514.75	330 790.80	153 050.00
Excédent de produits/charges	-	167 175.39	-	177 740.80
2 Formation	4 983 317.65	457 492.00	5 059 187.35	456 400.00
Excédent de produits/charges	-	4 525 825.65	-	4 602 787.35
3 Culture – Sports – Loisirs – Eglises	502 574.06	124 899.80	499 492.75	110 300.00
Excédent de produits/charges	-	377 674.26	-	389 192.75
4 Santé	1 467 768.65	18 644.65	1 523 792.95	43 200.00
Excédent de produits/charges	-	1 449 124.00	-	1 480 592.95
5 Prévoyance sociale	1 448 332.71	70 412.95	1 559 078.30	64 300.00
Excédent de produits/charges	-	1 377 919.76	-	1 494 778.30
6 Traffic et télécommunication	989 010.15	266 780.20	957 755.00	281 700.00
Excédent de produits/charges	-	722 229.95	-	676 055.00
7 Protection de l'environnement – amén. terr.	1 451 182.79	1 355 797.29	1 592 997.00	1 332 229.00
Excédent de produits/charges	-	95 385.50	-	260 768.00
8 Economie publique	59 613.45	11 702.15	50 140.35	-
Excédent de produits/charges	-	47 911.30	-	50 140.35
9 Finances et impôts	237 064.28	11 297 383.70	286 070.00	9 522 440.00
Excédent de produits/charges	11 060 319.42	-	9 236 370.00	-
<b>Totaux</b>	<b>12 578 881.39</b>	<b>14 041 078.79</b>	<b>12 985 164.50</b>	<b>12 138 019.00</b>
<b>Excédent de produits/charges</b>	<b>1 462 197.40</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>847 145.50</b>

### Commentaires :

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

#### 0. Administration générale

- La refacturation des prestations de service vers les autres dicastères est plus importante
- Les charges d'énergie et amortissements des bâtiments sont moins élevées

#### 1. Ordre et sécurité publics, défense

- Association à buts multiples de la Glâne (ABMG), la participation au service des curatelles est moins élevée et couvre le dépassement des frais d'interventions du service du feu

#### 2. Formation

- Les participations aux dépenses cantonales du primaire I et II, ainsi qu'au Cycle d'orientation de la Glâne (CO) sont inférieures





## 6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances

### 6.3.1 Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 20'000.00

N° compte (Cc)	Libellé (Comptes)	Comptes 2021	budget 2021	Différence comptes/budg.	Différence en%
0110.3000.00	Jetons de présences membres des commissions et scrutateurs	4 012.80	2 400.00	- 1 612.80	67.20%
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	7 235.80	5 400.00	- 1 835.80	34.00%
0110.3800.00	Attribution à la réserve personnel	25.00	0.00	- 25.00	100.00%
0120.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	9 797.35	5 500.00	- 4 297.35	78.13%
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2 569.00	2 000.00	- 569.00	28.45%
0210.3010.09	Remboursement des salaires	-97.60	0.00	97.60	100.00%
0210.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 067.55	200.00	- 867.55	433.78%
0210.3130.02	Frais de poursuites	18 977.00	15 000.00	- 3 977.00	26.51%
0220.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1 795.25	400.00	- 1 395.25	348.81%
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	3 780.00	3 100.00	- 680.00	21.94%
0220.3099.00	Autres charges du personnel	7 237.05	5 000.00	- 2 237.05	44.74%
0220.3102.00	Imprimés et publication	13 825.45	9 300.00	- 4 525.45	48.66%
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	17 708.50	13 800.00	- 3 908.50	28.32%
0220.3611.00	Préavis des services de l'Etat	8 730.00	4 000.00	- 4 730.00	118.25%
0220.3800.00	Attribution à la réserve personnel	10 004.75	0.00	- 10 004.75	100.00%
0220.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	9 512.90	1 700.00	- 7 812.90	459.58%
0290.3800.00	Attribution à la réserve personnel	519.60	0.00	- 519.60	100.00%
1400.3010.09	Remboursement des salaires	-643.50	0.00	643.50	100.00%
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC,	5 202.45	3 800.00	- 1 402.45	36.91%
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	592.05	200.00	- 392.05	196.03%
1400.3130.00	Emoluments cantonaux (cartes d'identité)	6 592.50	5 000.00	- 1 592.50	31.85%
1400.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	24.00	0.00	- 24.00	100.00%
1500.3181.00	Pertes sur créances	1 579.25	0.00	- 1 579.25	100.00%
1500.3612.01	Frais d'interventions	23 509.40	6 000.00	- 17 509.40	291.82%
1500.3800.00	Attribution à la réserve personnel	2 253.60	0.00	- 2 253.60	100.00%
1500.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	14 515.45	1 900.00	- 12 615.45	663.97%
1620.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	9.05	0.00	- 9.05	100.00%
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses	1 582.50	1 100.00	- 482.50	43.86%
1620.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	683.10	200.00	- 483.10	241.55%
1626.3612.00	Association régionale - ORCOC	-1 958.04	0.00	1 958.04	100.00%
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	1 691.80	1 000.00	- 691.80	69.18%
2120.3110.00	Meubles, machines et appareils de bureau	3 750.40	2 000.00	- 1 750.40	87.52%
2120.3151.00	Entretien des machines et appareils	830.95	0.00	- 830.95	100.00%
2170.3010.09	Remboursement des salaires	-3 616.70	0.00	3 616.70	100.00%
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC,	11 730.55	8 600.00	- 3 130.55	36.40%
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	5 358.80	4 100.00	- 1 258.80	30.70%
2170.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5 461.55	3 100.00	- 2 361.55	76.18%
2170.3054.00	Cotisations patronales aux AF	4 949.25	3 800.00	- 1 149.25	30.24%
2170.3059.00	Autres cotisations patronales	631.65	500.00	- 131.65	26.33%
2170.3113.00	Matériel informatique	22 137.40	8 000.00	- 14 137.40	176.72%
2170.3800.00	Attribution à la réserve personnel	78.80	0.00	- 78.80	100.00%
2180.3010.09	Remboursement de salaires du personnel administratif	-9 005.35	0.00	9 005.35	100.00%
2180.3053.00	Cotisation à l'assurance-accidents	1 002.45	200.00	- 802.45	401.23%
2180.3059.00	Autres cotisations patronales	442.15	100.00	- 342.15	342.15%
2180.3101.01	Produits d'entretien et matériel de conciergerie	554.05	0.00	- 554.05	100.00%
2180.3105.00	Frais de repas	34 506.95	25 100.00	- 9 406.95	37.48%
2180.3130.00	Prestations de services de tiers (téléphones, cotisations)	505.50	360.00	- 145.50	40.42%
2180.3800.00	Attribution à la réserve personnel	118.45	0.00	- 118.45	100.00%
2190.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	69.80	50.00	- 19.80	39.60%
2196.3130.01	Autres charges	5 529.50	4 400.00	- 1 129.50	25.67%
3120.3502.00	Attribution aux legs (chapelle de Mossel)	1 200.00	0.00	- 1 200.00	100.00%
3410.3101.00	Matériel et fournitures parcours VITA	592.35	0.00	- 592.35	100.00%
3410.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	1 080.25	500.00	- 580.25	116.05%
3416.3053.00	Cotisation aux assurances accident	2 507.75	1 779.20	- 728.55	40.95%
3416.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation AF	2 136.00	0.00	- 2 136.00	100.00%
3416.3059.00	Autres cotisations patronales	272.80	0.00	- 272.80	100.00%
3420.3101.00	Entretien parcs et zones de loisirs	16 996.35	10 000.00	- 6 996.35	69.96%
3420.3170.05	Fritime	1 797.85	0.00	- 1 797.85	100.00%
3420.3800.00	Attribution à la réserve personnel	1 134.35	0.00	- 1 134.35	100.00%

N° compte (Cd)	Libellé (Comptes)	Comptes 2021	budget 2021	Différence comptes/budg.	Différence en%
4330.3181.00	Pertes sur créances effectives	984.90	0.00	- 984.90	100.00%
5310.3611.00	Part. communale à l'AVS personnes au social	7 377.15	0.00	- 7 377.15	100.00%
5451.3010.00	Traitement du personnel de conciergerie	6 143.85	1 100.00	- 5 043.85	458.53%
5451.3053.00	Cotisations accident	441.75	100.00	- 341.75	341.75%
5451.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	3 256.75	2 500.00	- 756.75	30.27%
5456.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	364.50	0.00	- 364.50	100.00%
5720.3611.00	Part à LASoc, aides matérielles et MIS	543.85	0.00	- 543.85	100.00%
5720.3611.01	Part à LASoc, participation aux services sociaux	10 453.10	7 965.75	- 2 487.35	31.23%
5720.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	1 880.80	0.00	- 1 880.80	100.00%
5721.3910.00	Imputation internes pour prestations de services	4 575.60	0.00	- 4 575.60	100.00%
5790.3867.00	Frais de sépulture aux personnes sans revenus	7 939.00	0.00	- 7 939.00	100.00%
6150.3010.09	Remboursement de salaires du traitement	-302.20	0.00	302.20	100.00%
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	2 352.20	0.00	- 2 352.20	100.00%
6150.3800.00	Attribution à la réserve personnel	7 559.15	0.00	- 7 559.15	100.00%
6150.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	17 071.45	3 200.00	- 13 871.45	433.48%
7101.3090.00	Formation et perfectionnement personnel	2 350.00	0.00	- 2 350.00	100.00%
7101.3101.01	Indemnité protection sources et captages	789.00	0.00	- 789.00	100.00%
7101.3120.02	Achat d'eau à la commune de Rue	7 507.30	0.00	- 7 507.30	100.00%
7101.3800.00	Attribution à la réserve personnel	6 474.70	0.00	- 6 474.70	100.00%
7101.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	44 594.60	37 000.00	- 7 594.60	20.53%
7201.3120.00	Electricité	1 243.10	0.00	- 1 243.10	100.00%
7201.3158.00	Contrat de maintenance	720.55	0.00	- 720.55	100.00%
7201.3181.00	Pertes sur créances effectives	221.75	0.00	- 221.75	100.00%
7201.3199.00	Réduction de l'impôt préalable TVA	3 099.55	2 000.00	- 1 099.55	54.98%
7201.3300.30	Amortissements planifiés des immobilisations corporelles	29 870.35	23 300.00	- 6 570.35	28.20%
7201.3800.00	Attribution à la réserve personnel	2 583.55	0.00	- 2 583.55	100.00%
7201.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	18 361.50	3 100.00	- 15 261.50	492.31%
7301.3010.09	Remboursement des salaires	-119.15	0.00	119.15	100.00%
7301.3151.01	Frais d'entretien des stations de pesage	13 102.20	7 500.00	- 5 602.20	74.70%
7301.3158.00	Contrat de maintenance informatique	2 160.00	1 600.00	- 560.00	35.00%
7301.3181.00	Pertes sur créances	1 056.70	0.00	- 1 056.70	100.00%
7301.3510.00	Attribution au financement spécial déchets	14 470.37	0.00	- 14 470.37	100.00%
7301.3800.00	Attribution à la réserve personnel	1 396.05	0.00	- 1 396.05	100.00%
7410.3612.00	Endiguement de la Glâne	381.80	0.00	- 381.80	100.00%
7410.3800.00	Attribution à la réserve personnel	147.25	0.00	- 147.25	100.00%
7716.3059.00	Autres cotisations patronales	5.40	0.00	- 5.40	100.00%
7716.3130.00	Prestations de services de tiers photocopies et affranch.	128.35	0.00	- 128.35	100.00%
7716.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	17 245.40	9 000.00	- 8 245.40	91.62%
7900.3800.00	Attribution à la réserve personnel	7 502.80	0.00	- 7 502.80	100.00%
8140.3101.00	Plantations feu bactérien	2 497.60	0.00	- 2 497.60	100.00%
8140.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	47.15	0.00	- 47.15	100.00%
8200.3145.00	Entretiens des forêts	690.00	0.00	- 690.00	100.00%
8200.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	773.00	0.00	- 773.00	100.00%
8400.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	707.45	0.00	- 707.45	100.00%
8500.3612.00	Promotion économique par l'Association régionale	21 550.90	16 616.00	- 4 934.90	29.70%
9101.3181.00	Pertes sur créances	153.45	0.00	- 153.45	100.00%
9630.3181.00	Pertes sur créances loyers	2 283.63	0.00	- 2 283.63	100.00%
9630.3439.02	Frais de gérance	4 595.30	3 500.00	- 1 095.30	31.29%
9630.3800.00	Attribution à la réserve personnel	154.30	0.00	- 154.30	100.00%
9630.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	5 378.55	0.00	- 5 378.55	100.00%

### Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

### 6.3.2 Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 20'000.00

N° compte	Libellé (Comptes)	Comptes 2021	budget 2021	Différence comptes/budg et	Différence en%	Explicatif
2170.3010.00	Traitement du personnel de conciergerie	181 139.15	135 100.00	- 46 039.15	34.08%	A prendre en relation avec le compte de produit 2170.4910.00 Imputations internes du personnel de conciergerie pour les autres dicastères. Total CHF 161'956.35 qui représente un dépassement de CHF 26'856.35 soit 16.59 % et ne requiert pas de motivation
2180.3500.00	Attribution à la réserve AES	60 333.65	0.00	- 60 333.65	100.00%	Cette subvention a été reçue par le Service de l'Enfance et de la jeunesse lors de l'augmentation des places d'accueil à l'accueil extrascolaire en septembre 2021. Le Conseil communal a décidé de constituer une réserve au bilan qui servira à financer les futurs travaux liés à cet objet.
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	92 510.65	58 700.00	- 33 810.65	57.60%	Nous avons effectué divers travaux qui n'étaient pas prévus au budget soit la construction d'un trottoir sur la route reliant Vuarmarens à Esmonts à la hauteur du quartier En Favez et la construction d'une place au Chemin du Signal 2 à Esmonts. Ces deux projets représentent un montant de CHF 25'035.05
7101.3101.00	Entretien et rénovation des installations	65 287.85	40 000.00	- 25 287.85	63.22%	A prendre en relation avec le compte de produit 7101.4260.00, Remboursement et participation de tiers. Total CHF 18'923.90 qui représente un dépassement de CHF 6'363.95 soit 13.73 % et ne requiert pas de motivation
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte FSEC	44 224.80	0.00	- 44 224.80	100.00%	Versement obligatoire à la réserve spécial au bilan pour les tâches environnementales qui génèrent un bénéfice
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte FSEC	49 584.90	0.00	- 49 584.90	100.00%	Versement obligatoire à la réserve spécial au bilan pour les tâches environnementales qui génèrent un bénéfice
7900.3910.00	Imputations internes pour prestations de services	40 663.00	18 000.00	- 22 663.00	125.91%	Ceci concerne les heures effectives du personnel de l'exploitation pour ce dicastère en 2021.
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	54 648.60	0.00	- 54 648.60	100.00%	Lors de l'établissement du budget, nous n'attribuons aucun montant aux pertes sur créances. Dans ce compte sont comptabilisées toutes les créances en poursuites avec un acte de défaut de biens définitifs. Par la suite, ces créances sont transmises à une entreprise de recouvrement.

#### Commentaires :

Les principales différences proviennent des comptes d'attributions à la réserve « AES », au financement spécial pour l'équilibre du compte « approvisionnement en eau », « traitement des eaux usées » et « Gestion des déchets » et « pertes sur créances » qui n'avaient pas été prévues lors de l'établissement du budget 2021.

## 7. Compte des investissements

### 7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

(Généré automatiquement par le système informatique)

DEPENSES		Comptes 2021		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	444 886.50	-	2 746 244.50	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	55 265.70	-	131 996.10	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
<b>5</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>500 152.20</b>	<b>-</b>	<b>2 878 240.60</b>	<b>-</b>
RECETTES		Comptes 2021		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	342 697.80	-	-
61	Remboursement de tiers	-	280 000.00	-	280 000.00
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	201 352.35	-	2 211 415.80
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
<b>6</b>	<b>Total recettes</b>	<b>-</b>	<b>824 050.15</b>	<b>-</b>	<b>2 491 415.80</b>
CLÔTURE		Comptes 2021		Budget 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	817 362.15	-	2 491 415.80	-
690	Report au bilan des dépenses	-	493 464.20	-	2 878 240.60
690	Excédent de recettes/dépenses	-	323 897.95	386 824.80	-



## 8. Bilan

(Généré automatiquement par le système informatique)

		1.1.2021	31.12.2021
<b>1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>32 254 552.28</b>	<b>54 886 112.08</b>
<b>10</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>6 530 232.28</b>	<b>10 463 802.01</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	2 474 914.57	3 878 812.87
101	Créances	3 252 254.46	-6 493 513.86
102	Placements financiers à court terme	0.00	0.00
104	Actifs de régularisation	317 861.25	9 980 902.30
107	Placements financiers à long terme	201.00	10 200.00
108	Immobilisations corporelles PF	485 001.00	3 087 400.70
14	Patrimoine administratif	25 724 320.00	44 422 310.07
140	Immobilisations corporelles PA	25 673 333.45	44 232 488.62
142	Immobilisations incorporelles PA	0.00	116 261.45
144	Prêts PA	50 985.55	0.00
145	Participations, capital social PA	1.00	73 560.00
146	Subventions d'investissement	0.00	0.00
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>32 254 552.28</b>	<b>54 886 112.08</b>
<b>20</b>	<b>CAPITAUX DE TIERS</b>	<b>27 201 408.64</b>	<b>30 437 469.00</b>
200	Engagements courants	578 348.59	476 014.35
201	Engagements financiers à court terme	0.00	50 043.25
204	Passifs de régularisation (RG)	509 429.40	215 240.65
205	Provisions à court terme	113 452.40	156 090.15
206	Engagements financiers à long terme	25 502 500.00	29 041 202.35
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>5 053 143.64</b>	<b>24 448 643.08</b>
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	84 133.60	2 504 602.72
291	Fonds enregistrés sous capital propre	0.00	0.00
293	Préfinancements	0.00	0.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	8 212 844.07
<b>29503.00</b>	<b>Elimination des déchets</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00
299	Excédent ou découvert de bilan	4 969 010.04	13 731 196.29

## 9. Tableau des flux de trésorerie

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	CHF
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
90	Clôture du compte de résultats	1 462 197.40
33	Amortissement du patrimoine administratif	1 334 230.60
35	Attributions aux financements spéciaux	108 280.07
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
466	Amortissements des subventions des investissements	-170 740.30
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-912 538.25
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>1 821 429.52</b>
<b>ACTIVITÉS D'OPÉRATION</b>		
101	Variation des créances	9 745 768.32
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-9 663 041.05
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	-
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
144	Variation prêts aux associations de communes	50 985.55
200	Variation des engagements courants	-102 334.24
201	Variation des engagements financiers à court terme	50 043.25
204	Variation des passifs de régularisations	-294 188.75
205	Variation des provisions à court terme	42 637.75
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des engagements des financements spéciaux	1 200.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>		<b>-168 929.17</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
5900	Recettes d'investissement	817 362.15
6900	Dépenses d'investissement	-493 464.20
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>323 897.95</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
2064	Variation des emprunts	-572 500.00
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-572 500.00</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>1 403 898.30</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	2 474 914.57
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	3 878 812.87
<b>VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN</b>		<b>1 403 898.30</b>

## 10. Annexes aux comptes annuels

### 10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Capitaux propres au 1er janvier 2021			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2021				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	84 133.60	Attributions aux FS, capitaux propres			2 420 469.12	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			0.00	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	2 504 602.72
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	0.00	35	Equilibre du compte approvisionnement en eau potable + réserve de réévaluation	1 530 958.30	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	1 530 958.30		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	27 849.00	35	Equilibre du compte traitement des eaux + réserve de réévaluation	660 512.40	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	688 361.40		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	56 284.60	35	Equilibre du compte élimination des déchets + réserve de réévaluation	228 998.42	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	285 283.02		
Capitaux propres au 1er janvier 2021			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2021				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	8 212 844.07
29500	Patrimoine administratif, autres	0.00							29500	Patrimoine administratif, autres	8 212 844.07		
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00		
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00		
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00		
29504	Entreprise électrique	0.00							29504	Entreprise électrique	0.00		
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00		
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	389		0.00	489		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	4 969 010.04	299	Excédent de produit financier + neutralisation des charges de réamortissement	8 762 186.25			0.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	13 731 196.29		
2999	Résultat cumulés des années précédentes	4 969 010.04	2999		7 299 988.85						12 268 998.89		
29990	Compte général	0.00	29900	Excédent de produit	1 462 197.40	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	1 462 197.40		

## 10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

<b>205 Provisions à court terme</b>							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2021	Modification			Valeur comptable au 31.12.2021	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
<b>20500.00</b>	<b>Provision traitement du personnel</b>	<b>113 452.40</b>	39 952.35	57 648.25		<b>95 756.50</b>	Heures supplémentaires au 31.12.2021 du personnel
<b>20550.00</b>	<b>Provision à court terme pour AES</b>		60 333.65			<b>60 333.65</b>	Subventions pour augmentation de places d'accueil à l'accueil extrascolaire, en provision pour futurs travaux
<b>20920.00</b>	<b>Legs en faveur de la chapelle de Mossel</b>	<b>730.00</b>	1 200.00			<b>1 930.00</b>	Produits des bougies à la chapelle de Mossel

<b>208 Provisions à long terme</b>							
Compte de provisions	Libellés	Valeur comptable au 01.01.2021	Modification			Valeur comptable au 31.12.2021	Commentaire sur la modification et/ou le maintien
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
<b>20860.00</b>	<b>Provisions à longs termes prévoyance personnel Etat</b>	<b>496 948.25</b>				<b>496 948.25</b>	Caisse de pension du personnel de l'Etat

<b>Total des provisions à court terme</b>	<b>114 182.40</b>	<b>101 486.00</b>	<b>57 648.25</b>	<b>0.00</b>	<b>158 020.15</b>
<b>Total des provisions à long terme</b>	<b>496 948.25</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>496 948.25</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>611 130.65</b>	<b>101 486.00</b>	<b>57 648.25</b>	<b>0.00</b>	<b>654 968.40</b>



### 10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif	Part de propriété total de l'association	Part des voix E = Exécutif / L = Législatif	Autres détenteurs de parts importantes	Valeur comptable (Ursy) au 31.12	Valeur d'acquisition	Norme de présentation des comptes (mch1, mch2, CO, etc)	Flux financiers pendant l'exercice	Risques spécifiques
<b>Groupement de communes selon article 121 Lcom</b>										
Association du Cycle d'Orientation de la Glâne	Ecole obligatoire		49 697 819.89	L	Communes glânoises	6 569 423.70				
Association du Réseau Santé de la Glâne	Homes, soins à domicile et ambulances		30 834 886.32	L	Communes glânoises	4 075 982.30				
Association du Centre Sportif et culturel d'Ursy	Centres sportifs		96 310.91	L	Commune de Montet	84 753.60				
Association Glâne Sud-Ouest (AGSO)	Adduction d'eau		-	L	Comunes de Montet, Sivrriez et Rue	-				
Association régionale pour l'épuration de eaux usées	Traitement des eaux usées		19 690 787.30	L		3 348 619.16				
Association intercommunale pour l'épuration des eaux	Traitement des eaux usées		-	L	Communes de Montet et Chavennes-s-Moudon	-				
<b>Syndicats de communes selon article 123 Lcom</b>										
<b>Personnes morales de droit privé</b>										
<b>Société simple, en nom collectif ou commandite</b>										
<b>Rapport contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales</b>										

## 10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
<b>Entreprises de droit privé selon CO/CCS</b>				
Raiffeisen Moléson	Cautionnement crèche le Bourillon	Cautionnement d'un montant de CHF 50'000.00 avec amortissement annuel de CHF 3'000.00. Solde au 31.12.2021 CHF 45'600.00	0	
<b>Entreprises de droit public</b>				
<b>Contrats de droit public</b>				
<b>Autres engagements / leasing</b>				
Fricode, Fribourg	Leasing	Photocopieur Centre Scolaire, Ursy, contrat n° 5001578 durée 60 mois du 01.10.2020 au 30.09.2025	2 568.00	

## 10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de	Amortissements	Valeur au bilan	Amortissement	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle
			cumulés au	au	annuel planifié				au
			31.12.2020	01.01.2021	2021				31.12.2021
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>54 683 512.92</b>	<b>-9 110 966.05</b>	<b>45 128 725.07</b>	<b>-1 316 083.90</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-23 215.85</b>	<b>44 232 488.62</b>
1400	Terrains (bâti et non bâti)	6 065 604.00	0.00	6 065 604.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6 065 604.00
1401	Routes et voies de communication	8 131 524.00	-1 934 679.50	6 304 537.75	-206 139.25	0.00	0.00	8 888.55	5 998 835.30
1402	Aménagement des cours d'eau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1403	Autres ouvrages de génie civil	6 993 999.15	-1 655 621.20	5 338 377.95	-144 979.40	0.00	0.00	117 051.10	5 310 449.65
1404	Bâtiments	29 317 301.27	-4 625 808.00	24 691 493.27	-881 897.90	0.00	0.00	27 209.10	23 836 804.47
1405	Forêts	912 240.00	0.00	912 240.00	0.00	0.00	0.00	0.00	912 240.00
1406	Biens meubles	1 434 638.75	-894 857.35	539 781.40	-83 067.35	0.00	0.00	0.00	456 714.05
1407	Installations en construction	1 828 205.75	0.00	1 276 690.70	0.00	0.00	0.00	-176 364.60	1 651 841.15
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		<b>334 387.30</b>	<b>-223 952.50</b>	<b>110 433.80</b>	<b>-17 388.20</b>	<b>73 559.00</b>	<b>0.00</b>	<b>23 215.85</b>	<b>189 821.45</b>
1420	Logiciels	124 886.65	-79 765.25	45 121.40	-9 501.00	0.00	0.00	23 215.85	58 836.25
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	209 499.65	-144 187.25	65 312.40	-7 887.20	0.00	0.00	0.00	57 425.20
1441 à 1448	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
145-1,-2,-4,-5,-6,-8	Participations	1.00	0.00	0.00	0.00	73 559.00	0.00	0.00	73 560.00
1460 à 1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>		<b>3 760 456.10</b>	<b>0.00</b>	<b>3 780 798.65</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>701 841.35</b>	<b>20 054.00</b>	<b>3 087 400.70</b>
1080	Terrains non bâtis	1 701 024.00	0.00	1 721 366.55	0.00	0.00	342 409.25	20 054.00	1 378 668.75
1084	Bâtiments	2 059 432.10	0.00	2 059 432.10	0.00	0.00	359 432.10	0.00	1 708 731.95
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF</b>		<b>-5 341 277.70</b>	<b>1 153 999.40</b>	<b>-4 187 278.30</b>	<b>170 740.30</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-94 664.35</b>	<b>-4 111 202.35</b>
2068	Subventions d'investissement passif	-5 341 277.70	1 153 999.40	-4 187 278.30	170 740.30	0.00	0.00	-94 664.35	-4 111 202.35

## 11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

### 11.1 Taux d'endettement net (art. 23 LFCo al. a)

(Généré automatiquement par le système informatique)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		
Capitaux de tiers	20	30 437 469.00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	-
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	4 111 202.35
Patrimoine financier	- 10	10 463 802.01
<b>= Dette nette</b>		<b>15 862 464.64</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	40	<b>8 943 543.30</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT NET</b>		<b>177.36%</b>
(Dette nette / Revenus fiscaux)		

#### Commentaires :

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Le taux d'endettement net de 177.36 % représente un niveau d'endettement important que les revenus fiscaux peinent à amortir. Il est qualifié de mauvais, mais toutefois avec un taux de service de dettes à 8 % (référence point 11.5) on peut se permettre des emprunts à hauteur de 30 mios sans devoir augmenter les revenus fiscaux.



## 11.2 Le degré d'autofinancement (art. 23 LFCo al. b)

(Généré automatiquement par le système informatique)

### 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			1 462 197.40
Amortissement du PA	+	33	1 334 230.60
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	169 813.72
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	-
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	145	73 559.00
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	170 740.30
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	970 186.50
Réévaluations PA	-	4490	-
<b>= Autofinancement</b>			<b>1 898 873.92</b>
Immobilisations corporelles		50	444 886.50
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	55 265.70
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
<b>= Investissements bruts</b>			<b>500 152.20</b>
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	342 697.80
Remboursements	+	61	280 000.00
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	201 352.35
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
<b>= Recettes d'investissement</b>			<b>824 050.15</b>
Investissements bruts			500 152.20
Recettes d'investissement	-		824 050.15
<b>= Investissements nets</b>			<b>-323 897.95</b>
<b>DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>			<b>586.26%</b>
(Autofinancement / Investissements nets)			

**Commentaires :**

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Avec un taux de 586 % nous sommes en haute conjoncture mais il faut interpréter avec prudence le résultat de cet indicateur car nous avons un résultat du patrimoine financier suite aux ventes de bâtiments et de terrains de CHF 675'755.40 et que les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses d'investissement.

### 11.3 La part des charges d'intérêts (art. 23 LFCo al. c)

(Généré automatiquement par le système informatique)

#### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt	340	87 162.65
Revenus des intérêts	- 440	29 530.95
<b>= Charges d'intérêts net</b>		<b>57 631.70</b>

Revenus fiscaux	40	8 943 543.30
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 703 398.83
Revenus divers	+ 43	11 353.76
Revenus financiers	+ 44	228 691.65
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 862 220.50
Revenus extraordinaires	+ 48	973 511.10
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	57 648.25
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	912 538.25
<b>= Revenus courants</b>		<b>14 577 609.14</b>

#### PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

**0%**

**Commentaires :**

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Avec un taux de 0 % nous sommes bon en termes de charges d'intérêts par rapports à nos revenus.

## 11.4 La dette brute par rapport aux revenus (art. 23 LFCo al. d)

(Généré automatiquement par le système informatique)

### 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	476 014.35
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+		-
Engagements financiers à court terme	+	201	50 043.25
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	29 041 202.35
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	4 111 202.35
<b>= Dette brute</b>			<b>25 456 057.60</b>
Revenus fiscaux		40	8 943 543.30
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	1 703 398.83
Revenus divers	+	43	11 353.76
Revenus financiers	+	44	228 691.65
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	-
Revenus de transfert	+	46	1 862 220.50
Revenus extraordinaires	+	48	973 511.10
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	57 648.25
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	912 538.25
<b>= Revenus courants</b>			<b>14 577 609.14</b>
<b>DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS</b>			<b>175%</b>

#### Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Avec un taux de 175 % nous sommes mauvais en termes de dettes par rapports à nos revenus. Avec les nombreux investissements effectués ces dernières années (construction du centre scolaire, réfections des routes AF, assainissement du réseau d'eau potable ) pour ne citer que les plus importants, nous avons dû recourir à des emprunts pour les financer.

## 11.5 La proportion des investissements (art. 23 LFCo al. e)

(Généré automatiquement par le système informatique)

### 5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	444 886.50
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	55 265.70
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
<b>= Investissements bruts</b>			<b>500 152.20</b>
Charges de personnel		30	1 607 954.05
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	1 514 488.57
Réévaluations sur créances	-	3180	-
Charges financières	+	34	165 050.45
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	7 421 093.00
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	39 952.35
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	7 939.00
<b>= Dépenses courantes</b>			<b>10 756 477.42</b>
Dépenses courantes			10 756 477.42
Investissements bruts	+		500 152.20
<b>Dépenses totales</b>			<b>11 256 629.62</b>
<b>PROPORTION DES INVESTISSEMENTS</b>			<b>4%</b>
(Investissements bruts / Dépenses totales)			

#### Commentaires :

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Avec un taux de 4 %, la commune a un effort d'investissement faible. Le changement des autorités communales et la complexité de certains investissements ont ralenti les travaux d'investissements prévus. En grande partie, ils seront effectués en 2022.



## 11.6 La part du service de la dette (art. 23 LFCo al. f)

(Généré automatiquement par le système informatique)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		
Charges d'intérêts	340	87 162.65
Revenus des intérêts	- 440	29 530.95
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	1 334 230.60
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	-
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	170 740.30
<b>= Service de la dette</b>		<b>1 221 122.00</b>
Revenus fiscaux	40	8 943 543.30
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 703 398.83
Revenus divers	+ 43	11 353.76
Revenus financiers	+ 44	228 691.65
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 862 220.50
Revenus extraordinaires	+ 48	973 511.10
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	57 648.25
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	912 538.25
<b>= Revenus courants</b>		<b>14 577 609.14</b>
<b>PART DU SERVICE DE LA DETTE</b>		<b>8%</b>
(Service de la dette / Revenus courants)		

### Commentaires :

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Avec un taux de 8 %, la commune a une charge acceptable.

## 11.7 La dette nette par habitants (art. 23 LFCo al. g)

(Généré automatiquement par le système informatique)

### 7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers	20	30 437 469.00
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	4 111 202.35
Patrimoine financier	- 10	10 463 802.01
<b>= Dette nette</b>		<b>15 862 464.64</b>
Population résidente permanente		<b>3 299</b>
<b>DETTE NETTE PAR HABITANT</b>		<b>4 808.26</b>
(Dette nette / Population résidente permanente)		

#### Commentaires :

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Avec un endettement net par habitant de CHF 4'808.26, nous avons un endettement important. Le Conseil communal est conscient de ce résultat étant donné les nombreux investissements effectués ces dernières années.

## 11.8 Le taux d'autofinancement (art. 23 LFCo al. f)

(Généré automatiquement par le système informatique)

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT		
Solde du compte de résultats		1 462 197.40
Amortissement du PA	+ 33	1 334 230.60
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	169 813.72
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	-
Réévaluations emprunts PA	+ 364	-
Réévaluations participations PA	+ 365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	170 740.30
Amortissements supplémentaires	+ 383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Attributions au capital propre	+ 389	-
Prélèvements sur le capital propre	- 489	970 186.50
Réévaluations PA	- 4490	-
<b>= Autofinancement</b>		<b>1 825 314.92</b>
Revenus fiscaux	40	8 943 543.30
Patentes et concessions	+ 41	-
Taxes	+ 42	1 703 398.83
Revenus divers	+ 43	11 353.76
Revenus financiers	+ 44	228 691.65
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	-
Revenus de transfert	+ 46	1 862 220.50
Revenus extraordinaires	+ 48	973 511.10
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	-
Prélèvement sur le capital propre	- 489	57 648.25
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	912 538.25
<b>= Revenus courants</b>		<b>14 577 609.14</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>13%</b>
(Autofinancement / Revenus courants)		

### Commentaires :

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

> 20% bon

10% – 20% moyen

< 10% mauvais

Un taux d'autofinancement de 13 % qualifie la commune dans la catégorie de moyen. Ce qui résulte qu'elle peut consacrer une partie de ses revenus au financement de ses investissements.

## 12. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.6](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6)

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

[https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.61](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61)

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlement communal des finances

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/Reglement\\_des\\_finances\\_2020.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_des_finances_2020.pdf)

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/Reglement\\_relatif\\_a\\_l\\_evacuation\\_et\\_a\\_l\\_epuration\\_des\\_ea\\_u.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_relatif_a_l_evacuation_et_a_l_epuration_des_ea_u.pdf)

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/Reglement\\_dechets.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_dechets.pdf)

Règlement communal du cimetière

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/Reglement\\_du\\_cimetiere.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_du_cimetiere.pdf)

Règlement communal relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/Reglement\\_chapelle\\_funeraire.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_chapelle_funeraire.pdf)

Règlement communal relatif au service de défense contre l'incendie

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/Reglement\\_service\\_du\\_feu.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/Reglement_service_du_feu.pdf)

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens

[https://www.ursy.ch/fileadmin/user\\_upload/Reglements/2018\\_Reglement\\_sur\\_les\\_chiens.pdf](https://www.ursy.ch/fileadmin/user_upload/Reglements/2018_Reglement_sur_les_chiens.pdf)